

Cadre général de la sécurité sanitaire de l'eau de distribution

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) / Water safety plans (WSP)

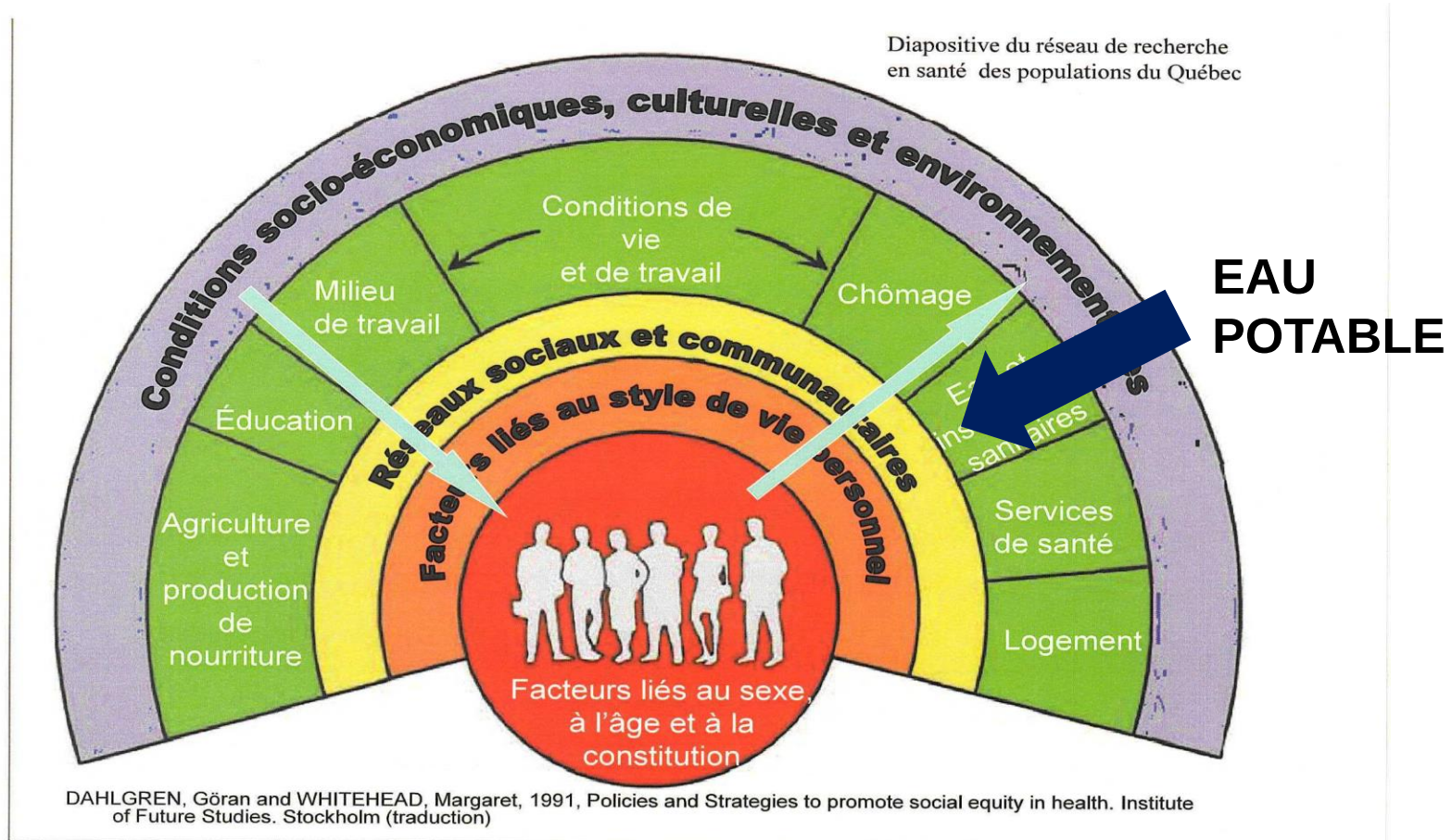
Le 19 octobre 2017

Journée ASTEE - TOURS



Garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée - POURQUOI ?

— Agir sur un déterminant essentiel de la santé



Les compétences de l'ARS (préfet) dans le domaine de l'eau potable

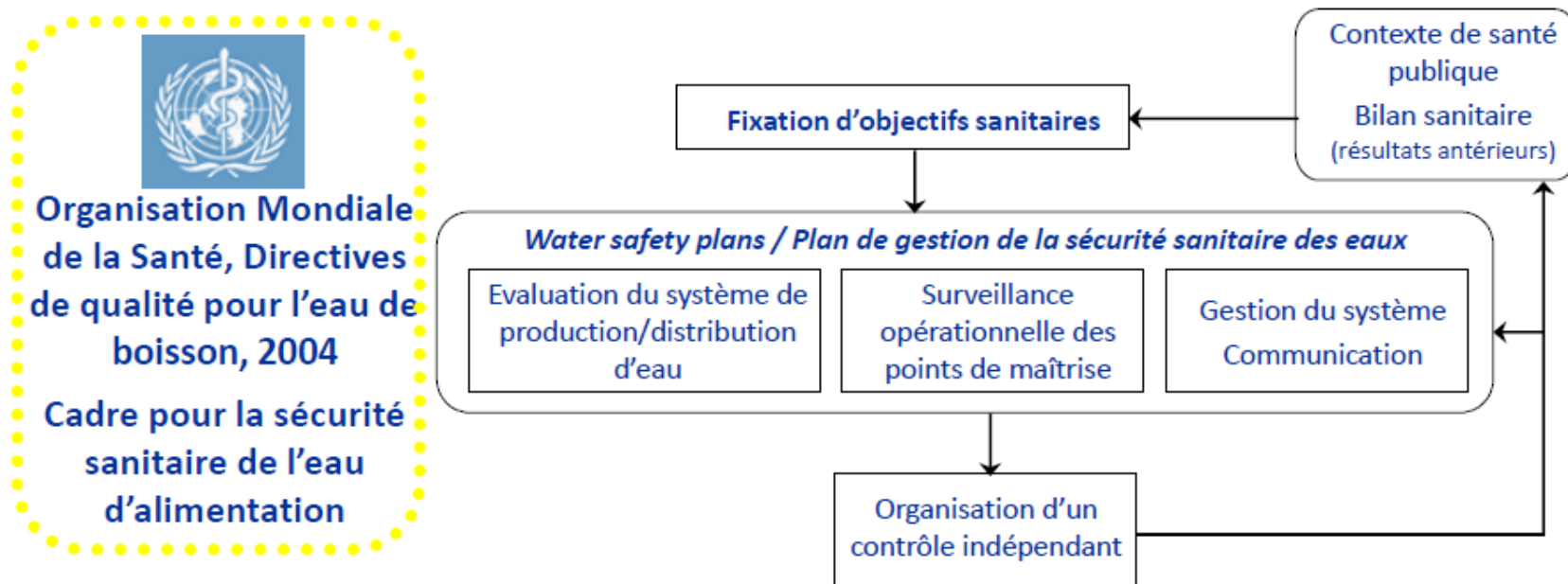
- Le contrôle sanitaire de l'eau (plus de 13 000 prélèvements par an dans la région),
- Les procédures d'autorisation (DUP, CSP),
- Les inspections (PPC), les visites techniques (près de 500 ouvrages / an),
- La gestion (ou le suivi) de certains événements : pollutions accidentelles, effraction d'installation, conditions climatiques...

Le concept de PGSSE (OMS)



Direction générale de la Santé

I. Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux au niveau international



Organisation Mondiale de la Santé, Directives de qualité pour l'eau de boisson, 2004

Cadre pour la sécurité sanitaire de l'eau d'alimentation

= Outil WSP/PGSSE principalement destiné aux exploitants et qui doit être adapté à chaque situation

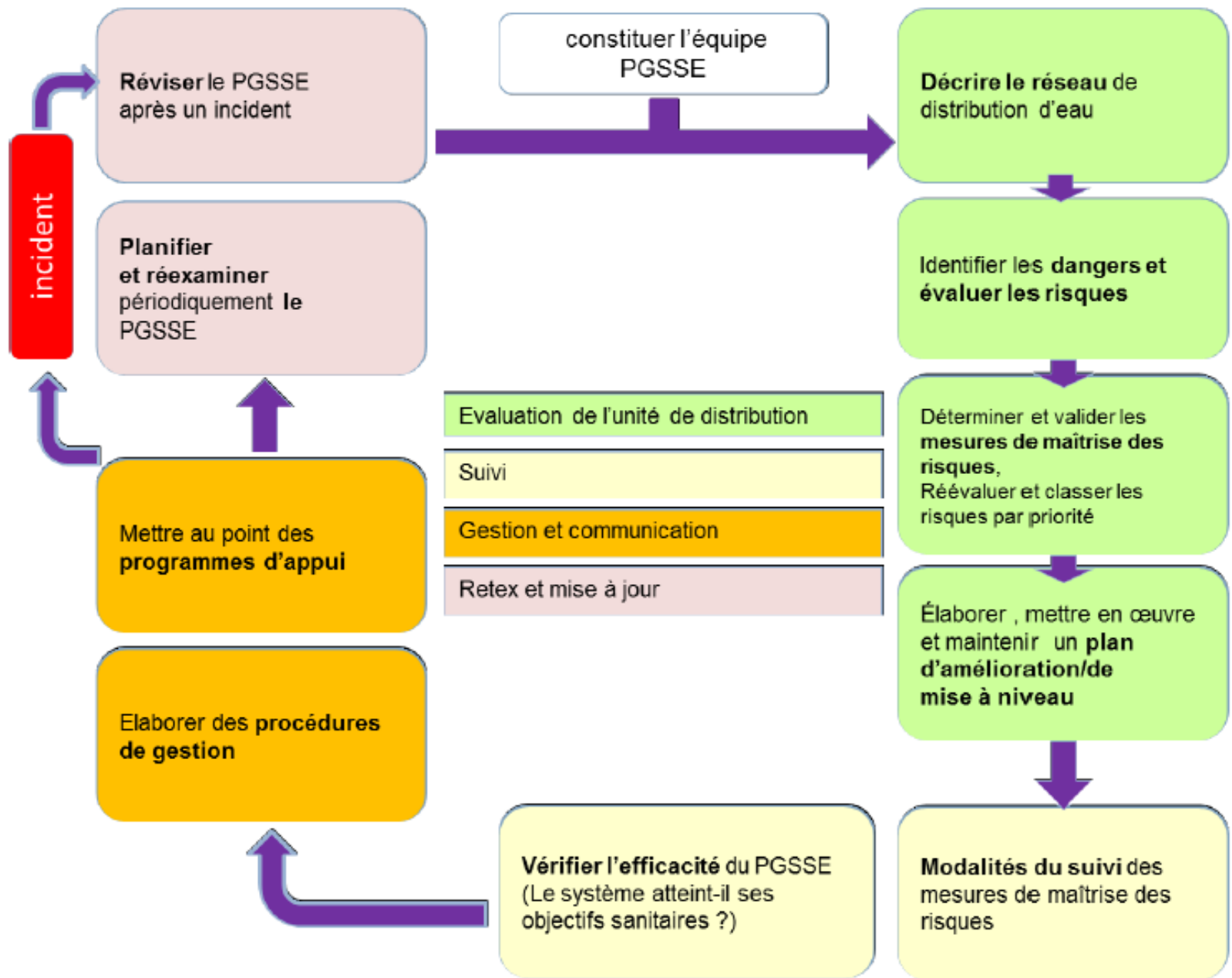
✓ Approche WSP basée sur des principes de maîtrise des risques, en particulier le principe « multi-barrières » et la méthode HACCP utilisée dans le domaine agroalimentaire : **gestion préventive des risques sanitaires**

✓ **Identification des dangers et l'évaluation des risques** considérées dans l'approche WSP comme point de départ du management dans l'AEP

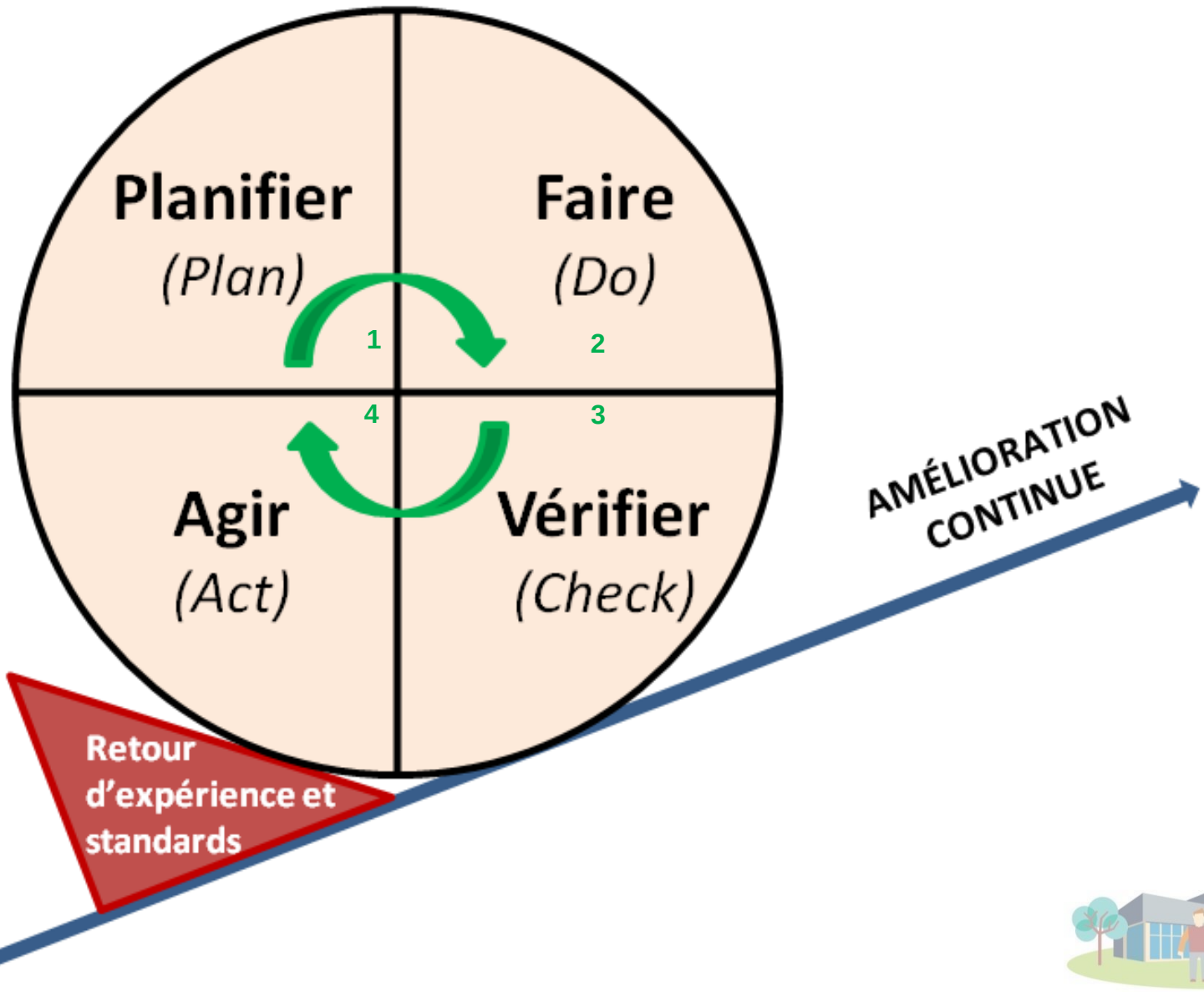


PGSSE – Méthodologie d'élaboration (OMS)

PGSSE: processus par étape



Principe de la démarche qualité (roue de Deming)

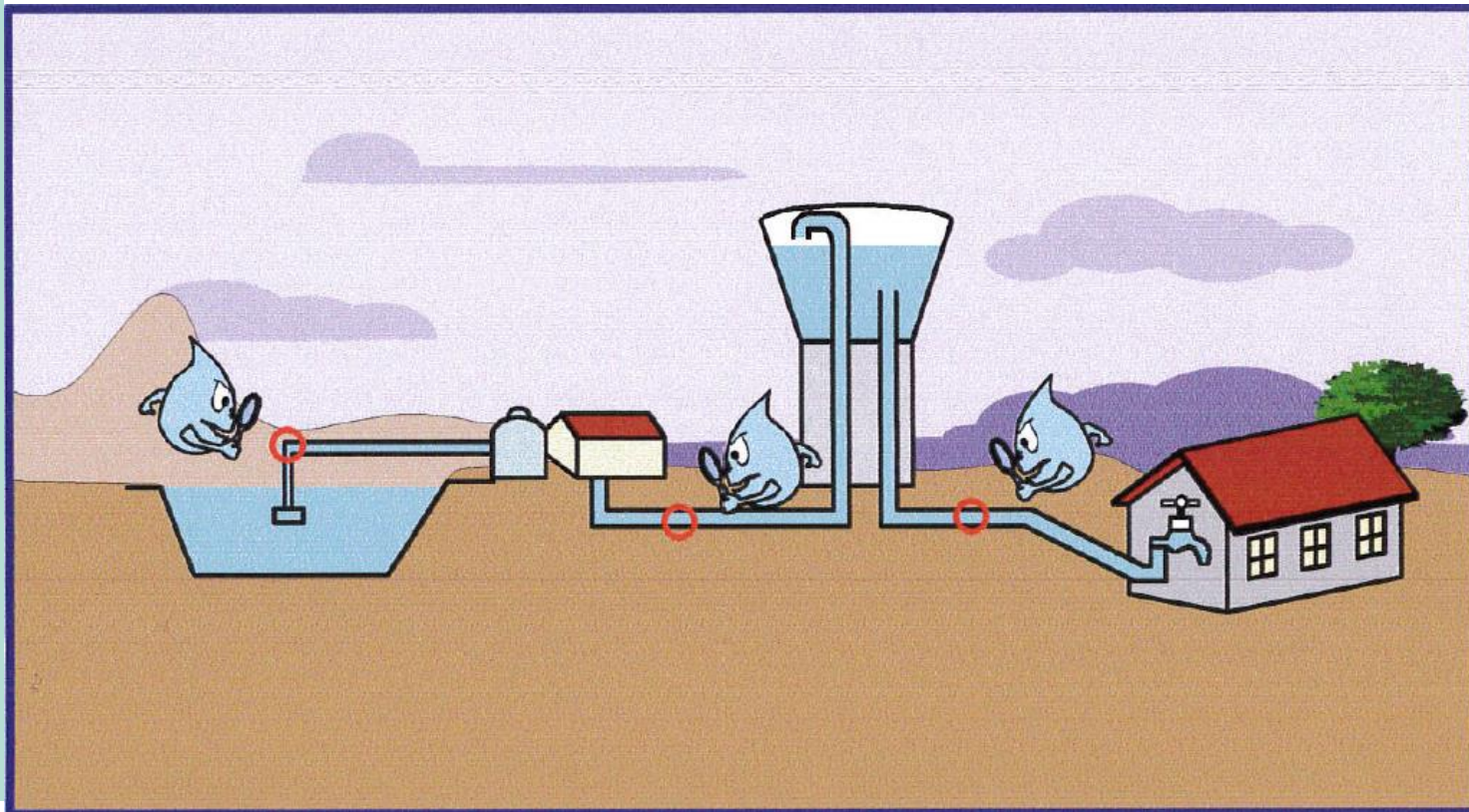


Focus sur certaines étapes de construction du PGSSE



Identification des dangers et des événements dangereux

➔ Identifier (et décrire) les dangers et les événements dangereux pouvant entraîner une contamination immédiate ou ultérieure de l'eau ou en interrompre/perturber l'approvisionnement



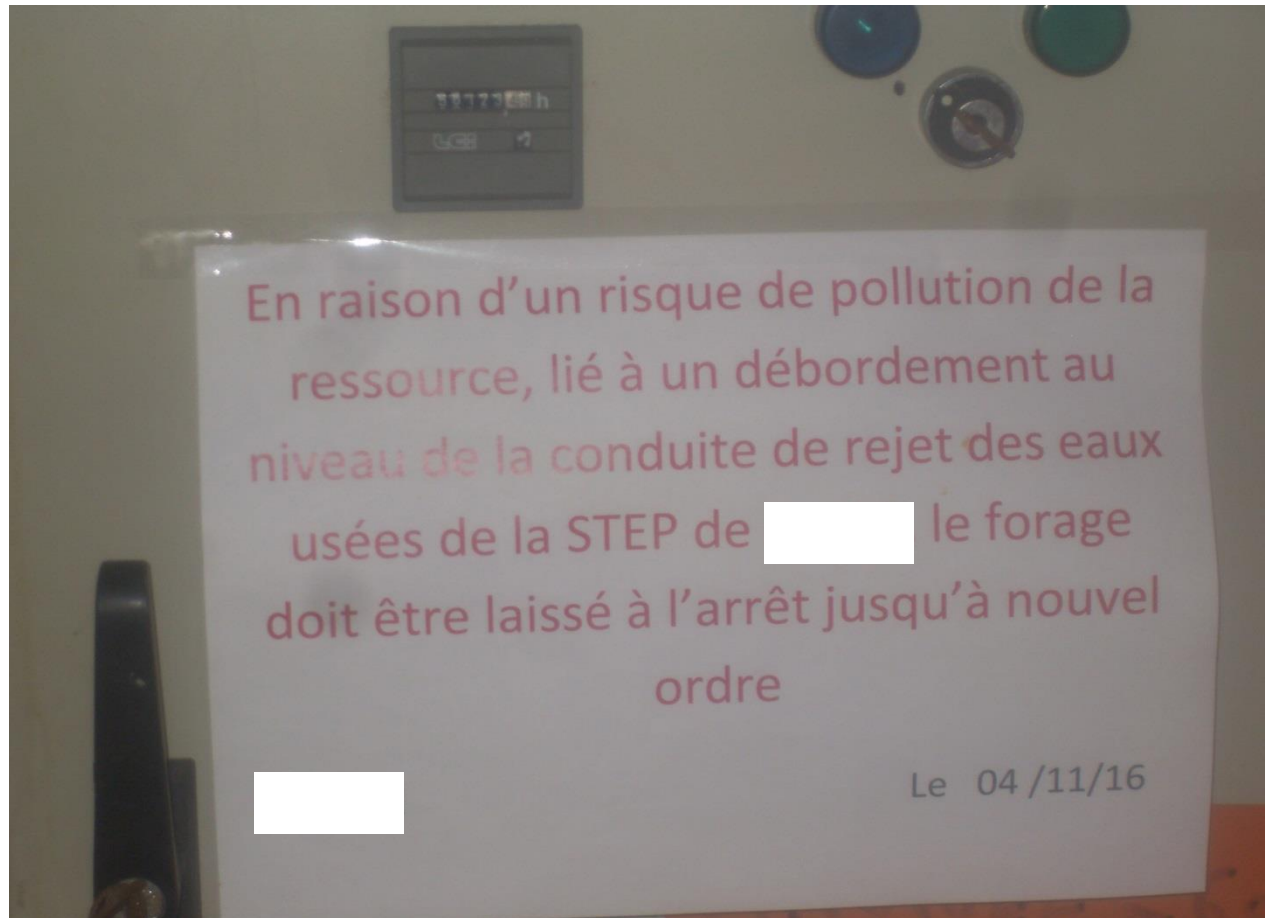
Exemples de dangers

Lieux	Événements dangereux (source de danger)	Dangers associés
Ressource	Inondation – dégradation de la qualité de l'eau brute	Physico-chimiques / microbiologiques
	Inondation / Rupture de l'alimentation électrique	Interruption du service
Traitement	Défaillance traitement NO ₃	Développement biofilm dans le réseau
Réseau	Conduite en plomb / en PVC d'avant 1980	Plomb, chlorure de vinyle monomère



Exemple d'événement dangereux associé à un forage : pollution par des eaux usées (risques bactériologiques)

+++ : action préventive = inspection régulière des ouvrages d'eaux usées, respect des dispositions des arrêtés PPC (mise en œuvre et contrôle des prescriptions par la PRPDE, inspection PPC par l'ARS).



PGSSE – Evaluation des risques (exemple de matrice: fréquence x gravité)

Exemple/outil 3.6 : évaluation semi-quantitative utilisant une matrice des risques (tirée de Deere et al., 2001)

		Gravité ou conséquence				
		Insignifiant ou sans incidence – Classement : 1	Incidence mineure sur la conformité – Classement : 2	Incidence esthétique modérée – Classement : 3	Incidence majeure sur le respect des réglementations – Classement : 4	Incidence catastrophique sur la santé publique – Classement : 5
Probabilité ou fréquence	Presque certain/une fois par jour – Classement : 5	5	10	15	20	25
	Probable/une fois par semaine – Classement : 4	4	8	12	16	20
	Moyenne/une fois par mois – Classement : 3	3	6	9	12	15
	Improbable/une fois l'an – Classement : 2	2	4	6	8	10
	Rare/une fois tous les 5 ans – Classement : 1	1	2	3	4	5

Cotation du risque	<6	6-9	10-15	>15
Classement du risque	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé



PGSSE – Gestion du risque



Dangers « maîtrisés » par des mesures de maîtrise



- 1 - Définir les modalités de suivi des mesures de maîtrise
- 2 – Mettre en œuvre le plan de surveillance (obligation R.1321-23 du CSP)
- 3 - Elaborer des procédures de gestion (situation normale ou d'incident)



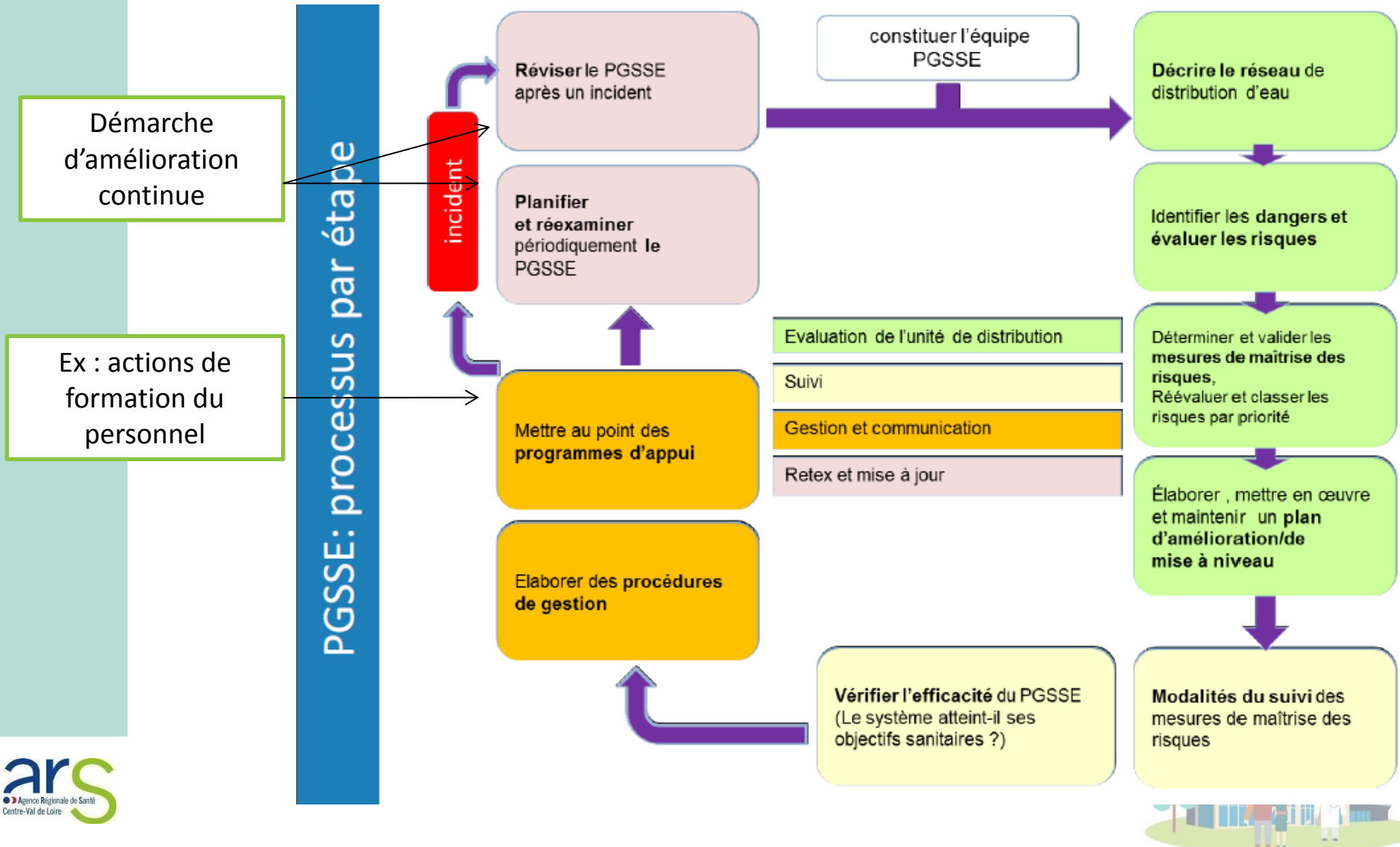
Dangers non « maîtrisés /maîtrisables en l'état »



**Elaborer un plan d'action priorisé en fonction du niveau de risque
(NB : intégrer les aspects réglementaires)**



PGSSE – Principe de réexamen périodique ou après incident



Une illustration du volet procédure :

Plan interne de crise AEP (cf. intervention de Christophe Chauvreau)

PGSSE : contexte réglementaire national

— Action n°55 du PNSE3 (3^{ième} plan national santé-environnement 2015-2019) : promouvoir la mise en place de plans de sécurité sanitaire « AEP ».

=> +++ les ARS sont incitées à décliner cette action dans leur PRSE3.

— **PERSPECTIVES : Vers une obligation (probable) à moyen terme**

⇒ Prochaine révision de la Directive 98/83/CE modifiée

⇒ ... déjà introduction de la notion DIRECTIVE (UE) 2015/1787 du 6 octobre 2015

Rappel des responsabilités des opérateurs EAU POTABLE

- Les exploitants et les collectivités (maîtres d'ouvrage des installations) :
 - Obligations portant sur la qualité de l'eau mise à disposition au robinet du consommateur (Article R. 1321-2 et 3 du CSP)
 - Obligations portant sur la surveillance (Article R.1321-23 du CSP)...
 - Obligation de continuité de service (code de la sécurité intérieure...)

PGSSE : contexte régional (Action 19 du PRSE3 approuvé le 24/01/2017)

https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-02/Document_PRSE_3.pdf

Action 19 « Promouvoir et accompagner la mise en place de PGSSE »

Porteur : ARS

Objectif : 50% des unités de distribution de plus de 5000 habitants avec un PGSSE à l'issue du PRSE3 (2021)

Actions mises en œuvre (ARS) : sensibilisation / accompagnement des gestionnaires d'UDI de plus de 5000 habitants



Contexte : Impact loi NOTRE sur la compétence Eau potable

- La compétence « eau » (production et distribution), devient obligatoire pour les communautés de communes (CC) et d'agglomération (CA) à compter du 1er janvier 2020.

Projection 2020 à l'échelle régionale Centre-Val de Loire :

- **Diminution d'un facteur 8 à 10 des structures ayant la compétence eau potable**
- => Concentration / consolidation des services**



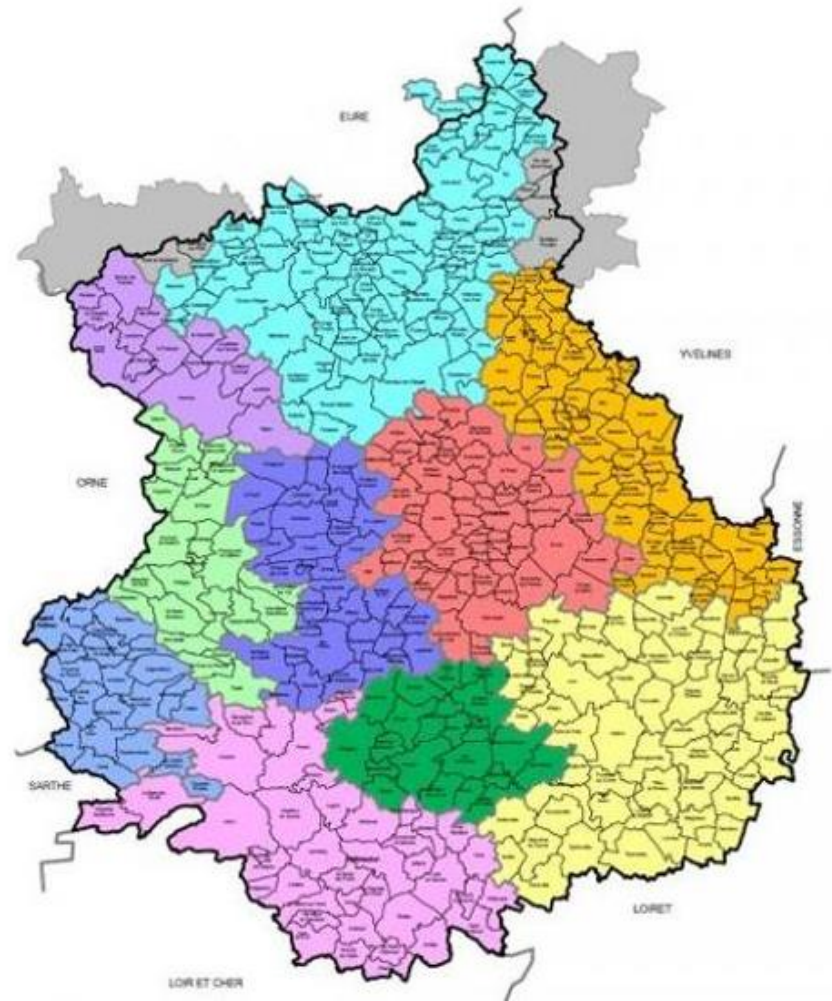
Impact loi NOTRE - Exemple de carte (département de l'Eure-et-Loir).

**Etat actuel
: 300
PRPDE**

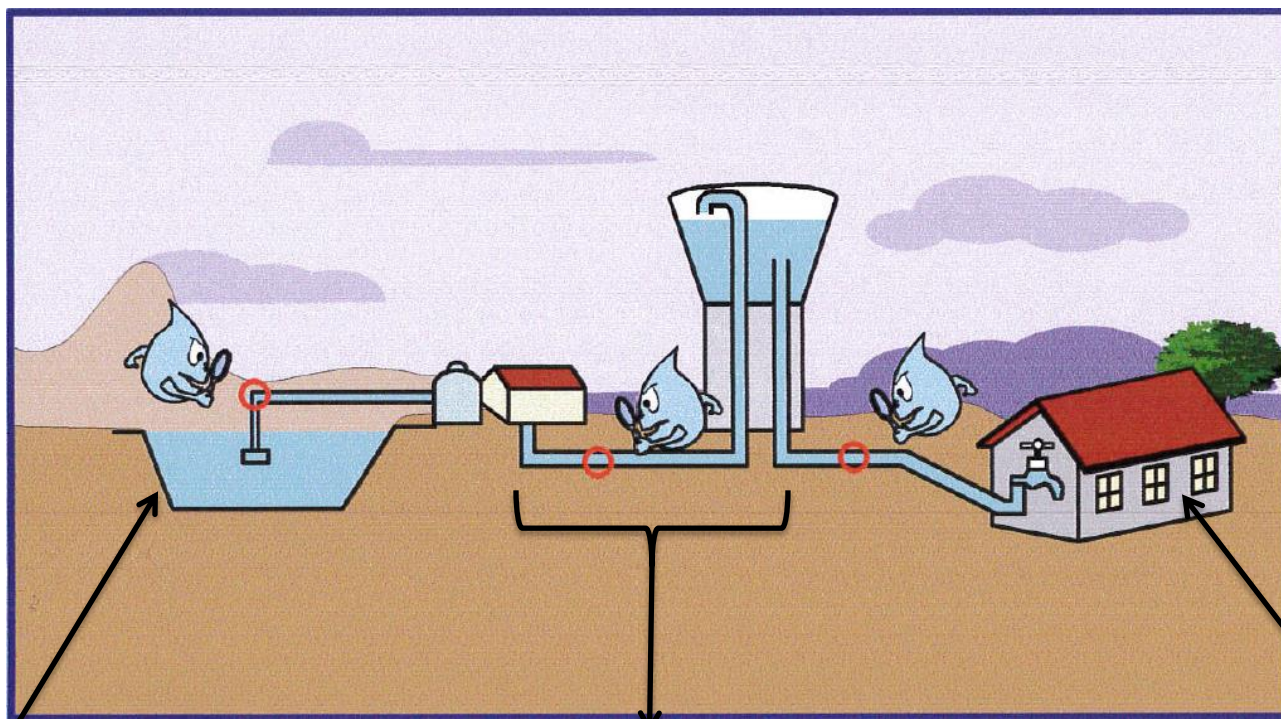


**Etat
projeté :
12 PRPDE**

Annexe – Carte des EPCI
Département d'Eure-et-Loir



Les enjeux en région pour l'eau potable



Dégradation
de la ressource
: nitrates,
pesticides...

- Vulnérabilité / risques naturels
- Vulnérabilité vis-à-vis des actes de malveillance (faible sécurisation des ouvrages)
- Casses de matériels... enjeux patrimoniaux

Faible
amélioration
de la qualité
de l'eau
distribuée



En conclusion, les PGSSE :

une dynamique en cours

- Intérêt des collectivités / opérateurs AEP et de leurs représentants (FNCCR, ASTEE...)
- Développement d'offres de formation (EHESP...)

... à renforcer en région Centre-Val de Loire

⇒ **Votre soutien / implication est indispensable pour améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée**

A vos analyses
de dangers...

... A vos plans
d'actions...



Pour aller plus loin – Références utiles

- PGSSE – Manuel de gestion des risques par étapes à l'intention des distributeurs d'eau de boisson (2010) :
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75143/1/9789242562637_fre.pdf
- Le guide DGS de mars 2007 « Les système d'alimentation en eau potable – Evaluer leur vulnérabilité » : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_evaluation.pdf
- Mémento technique « Production et distribution d'eau destinée à la consommation humaine : Identification des dangers et détermination des mesures de maîtrise – Direction générale de la santé - Mai 2011 (peut être transmis par l'ARS sur demande)
NB : ne concerne que l'évaluation des risques dans les stations de traitement
- Exemple de cahier des charges (document ARS)...

